

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 15 NOVEMBRE 2022

Après avoir ouvert la séance à 17h34 et vérifié que le quorum était atteint, le Proviseur remercie tous les membres de leur présence et félicite les élus pour leur élection et pour leur engagement dans leur collège respectif.

Afin que tout le monde se connaisse, le Proviseur organise un tour de table de présentation.

Mme Rey de Rovère, Conseillère Principale d'Education, est désignée secrétaire de séance.

M. Robert, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré, est désigné secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est ensuite adopté à l'unanimité.

### **1/ Fonctionnement du Conseil d'Etablissement**

#### 1.1. Approbation du PV de la dernière séance du Conseil d'Etablissement

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**Acte : 01/2022-23**

#### 1.2. Adoption du règlement intérieur du CE

Le règlement intérieur du CE est adopté pour l'année 2022-2023. A la demande d'un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré, il est cependant décidé, de ne faire figurer que la fonction représentative des personnes dans le procès-verbal des séances, le règlement intérieur restant inchangé.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 02/2022-2023**

#### 1.3. Installation des instances

Après une ultime modification apportée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré, les instances de l'établissement sont installées pour l'année 22-23. Le Proviseur remercie toutes les personnes qui ont accepté de siéger dans les nombreuses instances du lycée.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 03/2022-2023**

Un représentant des parents, la voix des familles, souhaite que la nécessité de faire venir les élèves plus nombreux à la cantine soit abordée lors du CE. Il se demande en outre si la commission cantine est toujours efficiente.

M. Le Proviseur indique que ce point sera traité lors des questions diverses. Il ajoute que la commission restauration fait désormais l'objet d'une sous-commission de la CHS (commission hygiène et sécurité).

## 2/ Fonctionnement pédagogique et éducatif

### 2.1. Bilan de la rentrée

Le proviseur dresse le bilan de la rentrée :

La reprise s'est faite en présentiel à la plus grande joie des équipes, des élèves et des parents.

Le poste diplomatique et l'AEFE sont remerciés pour avoir œuvré à ce format d'enseignement.

Les effectifs prévus à la sortie des classes à partir de la déclaration des parents n'ont pas été atteints en raison de départ pendant la période de vacances scolaires. 740 élèves étaient attendus alors qu'au constat de rentrée ils n'étaient que 667.

Cette situation s'est aggravée après la déclaration de la mobilisation partielle en Russie.

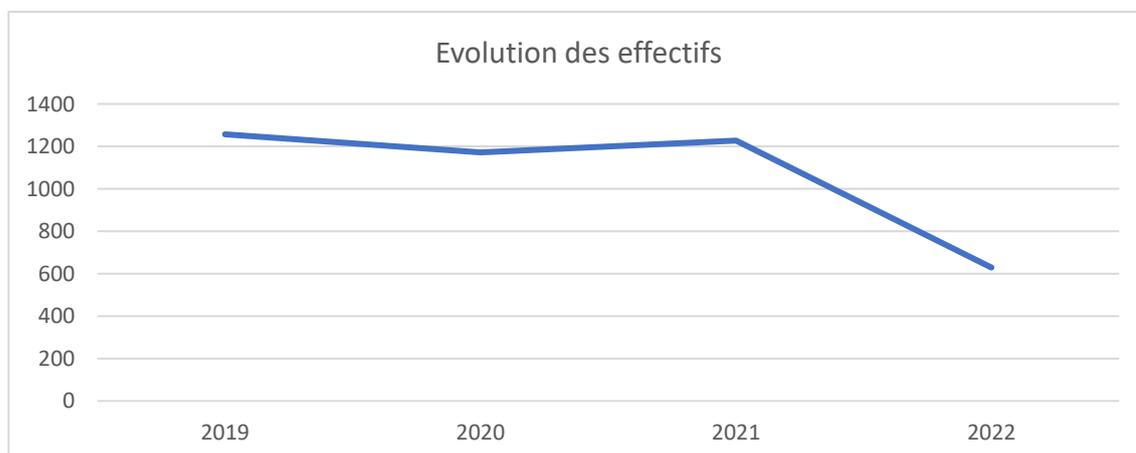
A la veille des vacances d'octobre, l'effectif total était de 629 élèves. C'est à partir de cette donnée qu'ont été construits les tableaux communiqués en séance.

## TABLEAU DE BORD EFFECTIFS, STRUCTURES et POSTE rentrée 2022

### EFFECTIFS

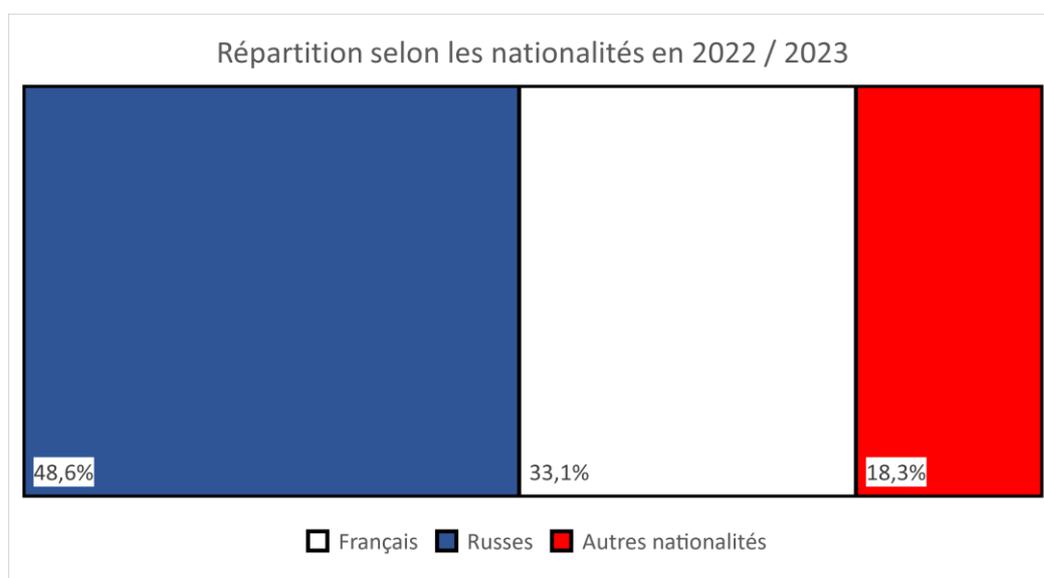
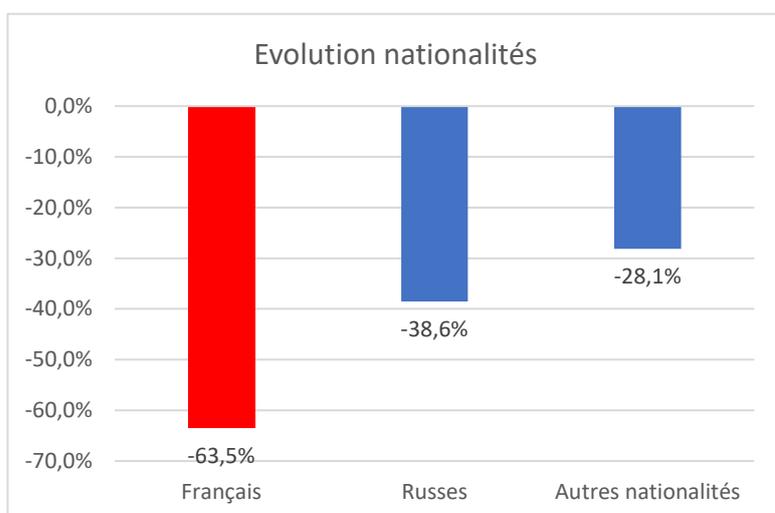
#### Evolution globale des effectifs

Années	2019	2020	2021	2022
Effectifs	1257	1172	1228	629



## Evolution des effectifs par nationalité au 20 octobre 2022

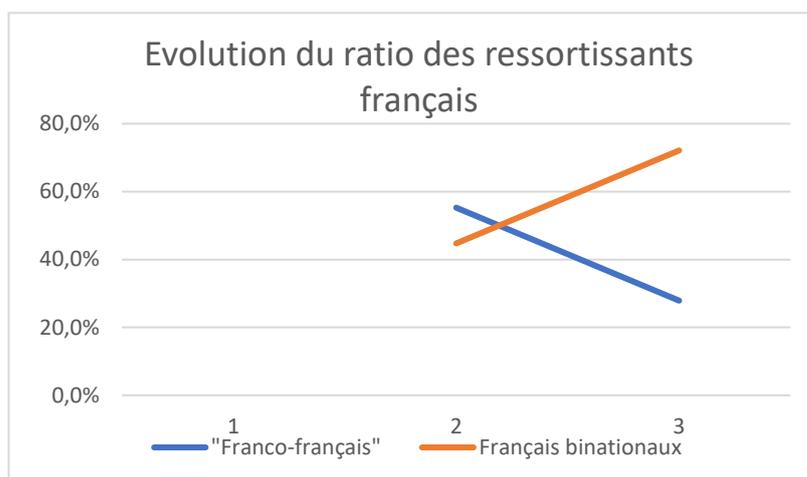
Effectifs	2021	2022	Evolution
Français	570	208	-63,5%
Dont binationaux	255	150	-41,2%
Russes	498	306	-38,6%
Autres nationalités	160	115	-28,1%
<b>Total</b>	<b>1228</b>	<b>629</b>	<b>-48,8%</b>
Ratio français	46,4%	33,1%	
Ratio russes	40,6%	48,6%	



Français	33,1%
Russes	48,6%
Autres nationalités	18,3%

### Evolution des effectifs au sein de la catégorie "français"

	2021	2022	Evolution
Français	570	208	-63,5%
Franco Français	315	58	-81,6%
Binationaux	255	150	-41,2%
"Franco-français"	55,3%	27,9%	
Français binationaux	44,7%	72,1%	



### Répartition des effectifs par éléments de structure et par nationalité entre 2021 et 2022

	Pré élémentaire				Elémentaire			
	Français	Dont binationaux	Russes	Autres nationalités	Français	Dont binationaux	Russes	Autres nationalités
2021	54	32	99	21	242	101	194	65
2022	20	17	51	11	77	58	131	48
Evolution	-63,0%	-46,9%	-48,5%	-47,6%	-68,2%	-42,6%	-32,5%	-26,2%

	Collège				Lycée			
	Français	Dont binationaux	Russes	Autres nationalités	Français	Dont binationaux	Russes	Autres nationalités
2021	166	73	121	41	108	49	84	33
2022	70	49	81	34	41	26	43	22
Evolution	-57,8%	-32,9%	-33,1%	-17,1%	-62,0%	-46,9%	-48,8%	-33,3%

## Evolution des effectifs par élément de structure

	Pré élémentaire	Elémentaire	clg	lycée	Total
2021	174	501	328	225	1228
2022	82	256	185	106	629
Evolution	-52,9%	-48,9%	-43,6%	-52,9%	-48,8%

## STRUCTURES

### Nombre de divisions par élément de structure

Divisions	2021	2022
Pré-élémentaire	7	4,5
Elémentaire	21	14,5
Collège	13	10
Lycée	11	7
Total	52	36
Elèves/Division(E/D)	23,6	17,5

### Nombre moyen d'élèves par division

E/D	Pré élémentaire	Elémentaire	clg	lycée
2021	24,9	23,9	25,2	20,5
2022	18,2	17,7	18,5	15,1

## Postes

Emplois LFM 2022	PDL(en équivalents temps plein)		Total		
	Expatriés	Résidents			
Direction	4				
Enseignement et éducation 1er degré		10	24,37		
Enseignement et éducation 2nd degré		19	29,12		
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé			33,7		
Total	4	29	87,19		
	2021	5	37	101	143

Le Proviseur insiste sur les points suivants :

- La perte des effectifs est considérable : -50%
- La population accueillie au LFM n'est plus et ne sera plus la même qu'auparavant dans la mesure où la part des russophones, nationaux ou binationaux, est désormais très largement majoritaire.
- L'emploi de nombreux personnels présents à cette rentrée a pu être préservé en s'appuyant sur des départs qui ont permis des fermetures de postes sans licenciement. Cependant, la baisse des effectifs étant plus importantes que prévue, la structure divisionnaire est surdimensionnée. Il s'agit certes d'une chance pour cette année de reprise en présentiel, mais sans augmentation significative du nombre d'élèves, il conviendra de la revoir pour 2023.

Des échanges qui ont suivi, il ressort les points suivants :

- On assiste à un effet « ciseaux » Cette évolution est courante dans les lycées français de l'Étranger cependant au lycée français de Moscou elle a été précipitée.
- Il est rappelé qu'il existe des solutions pédagogiques.
- Au vu des effectifs, un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 2nd degré souligne qu'un effectif réduit n'est pas toujours gage de réussite. Il peut en effet manquer de dynamisme dans une classe de 15 élèves.
- M. Le proviseur explique que la différenciation pédagogique doit être mise en œuvre compte-tenu du taux d'encadrement exceptionnel cette année. La population est différente : nationaux et binationaux russophones sont à présent majoritaires. Il est par conséquent nécessaire de modifier nos pratiques.
- En contrepoint des échanges concernant le nombre d'élèves non-francophones, le directeur des classes du 1er degré, précise que parmi les effectifs de nationalités tierce, beaucoup sont francophones.

Le Proviseur conclut sur le fait que la diminution des effectifs est visible à tous les niveaux. Il indique cependant que les efforts doivent se concentrer sur le recrutement d'élèves dans les petites classes de l'école primaire qui constitueront la base du lycée pour l'avenir.

Un représentant des parents, la voix des familles, demande à M. Le consul si on connaît le nombre exact de français qui ont quitté le territoire de la Russie. M. Le Consul explique toute la difficulté de connaître le nombre exact, car les personnes qui partent ne se désinscrivent pas automatiquement des listes consulaires.

## 2.2. Programme des actions santé et citoyenneté

Le Proviseur Adjoint présente ce programme en s'appuyant sur le document diffusé aux membres du CE

Le plan d'éducation à la santé et à la citoyenneté mobilise tous les acteurs de la communauté et traverse tous les niveaux de formations.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- Un plan d'actions ponctuelles proposées aux élèves selon les niveaux de classes.
- Une mise à disposition de ressources documentaires propices à aborder soi-même ou en groupe les différentes thématiques abordées

- La participation d'élèves volontaires en petits groupes constitués autour d'adultes référents de l'équipe éducative du lycée ou autour du conseil de la vie Collégienne et lycéenne (CVCL) et de l'association des élèves du lycée (AEL)

Les services de l'ambassade participent à ce plan d'éducation en mettant ses ressources à la disposition du lycée.

Le pilotage de ce plan est confié au comité d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC).

Il se réunira au début du 2nd trimestre. Puis le proviseur adjoint avec l'aide de la CPE présente le programme selon les niveaux.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 04/2022-2023**

Un représentant des parents d'élèves (la voix des familles) insiste sur la nécessité de faire de la prévention sur les risques liés à l'équilibre alimentaire : diabète, obésité, ...

Les représentants des enseignants précise qu'en plus du programme d'action présenté, ces notions sont aussi abordées dès le cycle primaire dans les programmes scolaires.

Le Proviseur adjoint précise que ce programme n'est pas exhaustif et pourra être complété en C.E.S.C.E (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement).

### 2.3. Plan annuel d'éducation à l'orientation

Le Proviseur présente ce plan en s'appuyant sur le document diffusé aux membres du CE. Il informe l'assemblée qu'une mission d'orientation est prévue courant février. Elle sera conduite à distance par Monsieur Noël Pelletier, Psychologue de l'Education Nationale (Conseiller d'orientation) de l'académie de Strasbourg. Cette mission viendra compléter le travail régulier et précieux de Monsieur Raoul Olivier, PRIO (Professeur Ressource Information et Orientation) et celui de la documentaliste qui met à disposition des élèves les ressources nécessaires en vue de leur orientation.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 05/2022-2023**

### 2.4. Programme et perspectives de l'association sportive du LFM

Le Proviseur présente ce programme en s'appuyant sur le document diffusé aux membres du CE.

Le Proviseur rappelle les quatre fonctions de la pratique sportive comme indiqué dans le document préparé par la coordonnatrice d'EPS : culturelles, éducatives, sociétales et de santé.

Il souligne le dynamisme de l'équipe d'EPS et la bonne participation des élèves aux activités proposées.

Il se réjouit des rencontres inter écoles qui permettent de tisser des liens dans le cadre de la coopération éducative.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**Acte : 06/2022-2023**

La Vice-présidente du CVL souhaite savoir si les voyages seront prochainement autorisés :

Le Proviseur répond que la question est en étude avec le poste diplomatique pour organiser des voyages scolaires en Russie dès le printemps.

### 2.5. Elaboration du projet d'établissement 2023-2028

En raison du contexte international actuel, l'établissement a perdu la moitié de ses effectifs entre la rentrée 2021 et la rentrée 2022. Sa composition sociologique est bouleversée : la part des russophones, nationaux ou bi nationaux, est devenue très largement majoritaire.

Suite aux Conseil d'établissement de la fin de l'année 2021-2022 où les enseignants avaient proposé des propositions d'actions à mettre en œuvre, aux conseils d'enseignement, au conseil des maîtres, aux conseils de cycle, au conseil d'école, au conseil pédagogique, mais aussi aux rencontres avec les représentants des parents et avec les élus des Français à l'étranger, deux objectifs principaux se dégagent :

- Accueillir, accompagner et faire réussir tous les élèves
- Renforcer l'attractivité du lycée.

Il est proposé de constituer 6 groupes de travail qui seront chargés, après avoir analysé le contexte, de proposer des actions visant à atteindre ce double objectif :

- Accueillir et accompagner les élèves allophones
- Développer un parcours anglophone au LFM
- Développer les parcours d'excellence et accompagner les parcours particuliers
- Promouvoir la maternelle à la française
- Relancer et renforcer la coopération éducative avec les écoles bilingues et les écoles internationales
- Développer la communication pour renforcer l'attractivité

En réponse à la question de la fréquence de la réunion des groupes et de la date de la mise en œuvre des actions, le Proviseur précise les points suivants :

- Les groupes seront réunis rapidement et se verront autant de fois que nécessaire
- Pour être efficace à la rentrée prochaine, le projet d'établissement doit être présenté au CE avant la fin de l'année. Cependant, sera mise en œuvre en cours d'année toute action concourant à l'atteinte des objectifs prioritaires du lycée.

Le Cocac-Adjoint affirme la volonté de l'Institut français de s'impliquer au sein des différents groupes de travail du projet d'établissement. Il se propose en outre d'œuvrer à communiquer sur le rôle de Campus France, mais aussi de développer les relations avec les établissements bilingues et les certifications.

Un élu des Français de l'étranger demande à qui seront ouverts ces groupes de travail : Le Proviseur répond qu'ils seront ouverts au plus grand nombre incluant les personnels, élèves et parents.

Le même élu demande ensuite si nous aurons une marge substantielle de vacataires, en particulier pour mettre en place les études dirigées le soir. Le DAF répond que tout est affaire de choix.

Un représentant des parents d'élèves (la voix des familles) se demande comment relancer l'établissement. Il souhaite qu'il soit autorisé à être déficitaire pour relancer le LFM et ses projets.

Un élu des Français de l'étranger estime que la relance ne peut se faire que par l'investissement.

### **3/ Fonctionnement administratif et financier**

#### **3.1. Modification du calendrier scolaire**

Comme convenu lors d'un précédent CE, le Proviseur propose d'ajouter la date du 08 mai au calendrier des jours fériés.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 07/2022-2023**

#### **3.2. Cartes des emplois résidents et expatriés**

Le Proviseur indique que les postes de résidents non pourvus à la rentrée ont été gelés pour l'année scolaire. Compte-tenu des besoins du lycée, ils seront fermés à la rentrée 2023 dans les proportions suivantes : 7 postes de professeurs des écoles et 3 postes d'enseignant du 2nd degré (EPS, SVT et Lettres).

Votants : 18	Pour : 6	Contre : 12	Abstentions : 0
--------------	----------	-------------	-----------------

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du second degré souligne qu'il lui semble risqué de fermer un poste de lettres. Il n'y aurait plus que deux résidents avec un vivier de recrutement inexistant et le départ en cours d'années d'une enseignante de droit local présente de longue date au LFM. Le Proviseur annonce qu'il prendra contact avec le chef du secteur Europe pour expliquer les raisons qui soutiennent le maintien de ce poste.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré précise qu'il constate avec satisfaction la récente augmentation de l'ISVL. Cependant, il souligne que la baisse du pouvoir d'achat des résidents reste très importante ce qui implique que lycée ne restera pas attractif et rencontrera des difficultés de recrutement.

**Acte 08/22-23**

Le proviseur propose ensuite de demander la création d'un poste expatrié de maître formateur au 1er degré pour accompagner les néo-recrutés, mais également pour accompagner les équipes dans la prise en charge d'un nouveau public.

Votants : 18	Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 09/2022-2023**

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré insiste sur la nécessité que le poste de maître formateur soit entièrement localisé à Moscou.

A 19h25, le Cocac Adjoint indique qu'il doit quitter la réunion pour en rejoindre une autre à l'ambassade. Il en profite pour rappeler qu'il observe au sein de l'institut français une attractivité grandissante pour la langue française. Il note que les apprenants présentent un nouveau profil et constate un attrait pour les certifications ainsi que pour les webinaires.

Il en profite également pour remercier les équipes pour leur engagement en sa qualité de parent d'élèves.

### 3.3. Budget rectificatif 2

Le DAF rappelle qu'un budget « GBCP » est réparti en 3 grandes destinations : Excellence éducative- Accompagner et faire vivre le réseau- Fonctions support et immobilier.

Ce budget rectificatif n°2 se caractérise dans un contexte de crise Russie Ukraine, par un ajustement des recettes (baisse des effectifs) et par des dépenses supplémentaires (inflation et rouble fort). Les grandes tendances à retenir concernant ce budget rectificatif sont les suivantes :

<b>Dépenses (Personnel)</b>	<b>50 000</b>
<b>Dépenses (Fonctionnement)</b>	<b>70 000</b>
<b>Recettes</b>	<b>-1 410 000</b>

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 10/2022-2023**

### 3.4. Revalorisation salariale annuelle des personnels de droit local au 1er janvier 2023

L'augmentation du point d'indice au 1er janvier 2023 a été discutée en commission de dialogue social. La commission s'est arrêtée sur une proposition d'augmentation de 13 %. Cette proposition sera transmise au Directeur Général de l'AEFE pour décision.

Un élu des Français de l'étranger souligne que le lycée va à contre sens de ce qui se pratique en Russie depuis quelques mois en matière de rémunération.

Le DAF répond qu'il a été décidé en dialogue social de suivre l'inflation quant à l'évolution salariale à Moscou. Il ajoute que la proposition sera faite en ce sens au Directeur Général de l'AEFE.

### 3.5 Budget initial 2023

Le DAF présente un Powerpoint rappelant les grands principes d'élaboration d'un Budget.

Le budget 2022 avait été construit avec une parité de 1 € pour 85 rb ; celui de 2023 l'est avec une parité de 1 € pour 60 rub. Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte de crise Russo-ukrainienne, cumulée à celle du rouble et à une forte inflation, dans le cadre d'une perte de la moitié des élèves de l'établissement. La fluctuation de la parité euro-rouble fait que nos dépenses exprimées en roubles ont très fortement augmentées.

### **Les recettes :**

Le montant total des recettes prévisionnelles est de 4 751 650 € en diminution de 40% par rapport au COFI 2021.

**Les Recettes propres** représentent 100% des recettes budgétaires

### **Les dépenses :**

<b>DEPENSES (CP)</b>	<b>BI 2023</b>
<b>Personnel</b>	<b>3 560 000</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 561 000</b>
<b>Investissement</b>	<b>105 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 226 000</b>

Le budget est présenté par destination.

#### **Excellence éducative : 3 777 000 €**

##### *Personnel*

Ce chapitre couvre les charges de personnels des personnes recrutées localement. Il permet d'améliorer les conditions salariales, puisqu'à compter du 1er janvier 2023, les salaires vont bénéficier d'une hausse de 13%.

En dépit d'une baisse très importante du nombre de personnels la masse salariale se maintient à un niveau très élevé (inflation, cours du rouble).

##### *Fonctionnement*

Les crédits de l'Infirmierie sont abondés à hauteur de 5 000,00 €, comme l'année précédente. Les crédits pédagogiques sont programmés à hauteur de 100 000,00 €. Les voyages scolaires sont fixés à 100 000,00 € (avec une incertitude sur leurs réalisations). Une ligne de 12 000,00 € pour les projets d'établissement.

#### **Accompagner et faire vivre le réseau : 24 000 €**

La réforme budgétaire relative aux doubles flux a fait sortir du budget toutes les participations de l'établissement au fonctionnement du réseau, ainsi que les aides à la scolarité. Il ne reste dans cette destination que les dépenses de la caisse de solidarité (14 000,00 €) et l'enveloppe relative à la communication (10 000,00 €).

### **Modernisation (support et immobilier) : 1 425 000 €**

L'enveloppe « Immobilier, agencement et entretien » s'élève pour 2023 à 830 000,00 €. Elle finance les locations (salles de sport et piscine, École et le financement de travaux d'entretien courant ;

L'enveloppe « Administration générale » est à 350 000.00 € et celle « Informatique » à 95 00.00 €

L'enveloppe « Opérations financières transversales » est faible (30 000 euros) du fait de la mise en place du module « ordre de reversement » dans le logiciel AGE.

Enfin, l'enveloppe « Prévention et Sécurité » qui regroupe toutes les dépenses relatives à la sécurité (maintenance des divers systèmes de sécurité, gardiennage, etc..) est à 120 000.00 €

### **Les dépenses d'investissement : 105 000,00 €**

La section d'investissement est réduite au minimum visant à assurer les besoins informatiques, l'achat de matériel immobilisables. Le projet d'extension du site de Milioutinski est gelé dans le contexte actuel.

### **Conclusion**

Budget prévisionnel en large déficit dû à une inflation record et à un taux du rouble historiquement fort. Malgré la ponction sur le fonds de roulement, la santé financière de l'établissement reste correcte à court terme. En revanche l'indicateur de santé financière de l'établissement devenant le niveau de trésorerie à la suite de la suppression des doubles flux budgétaires, il est à noter que cette trésorerie sera ponctionnée de plus de 3 millions d'euros (reversement AEFÉ). A ce titre, le DAF rappelle la demande faite par l'établissement à la Direction de l'Agence pour une exonération ou une réduction importante de ces reversements (Participation Complémentaire Financière et Participation à la Rémunération des Résidents)

Un représentant des parents d'élèves (la voix des familles) explique qu'il est important que l'AEFE exonère le lycée des remontées financières (flux non-budgétaires) afin que les réserves de l'établissement ne soient pas utilisées pour faire face au déficit.

Une discussion s'engage ensuite autour des leviers pour rétablir la situation financière à terme. Le Proviseur indique qu'en dehors du rouble sur lequel nous ne pouvons pas agir, les leviers sont les effectifs et les frais d'écolage qu'il faudra impérativement augmenter à la rentrée prochaine.

Votants : 17	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

**Acte : 11/2022-2023**

### **3.6. Contrats et conventions**

Le DAF présente les trois conventions de mises à disposition des locaux. Elles concernent les activités périscolaires à Bounine, l'accueil de la Paroisse quelques samedis dans l'année et l'accueil des cours de l'IFR en semaine et le weekend

Le Proviseur précise que la mise à disposition des locaux au profit de l'Institut Français se fait à titre gracieux en raison des contraintes imposées par notre bail de location pour le site Milioutinski.

#### 4/ Questions diverses

##### Question des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré

Suite à des retours de parents d'élèves demandeurs et de personnels d'éducation d'accord pour assumer la responsabilité suivante, nous sommes en train de nous interroger quant à l'opportunité d'une mise en place d'une garderie-soutien-aide aux devoirs après les cours.

Nous vous serions donc reconnaissants de porter cette question à l'ordre du jour du conseil d'établissement de ce mardi.

**Les intéressés précisent que si nous appliquons une augmentation des frais d'écolage, il est nécessaire que notre offre s'étoffe en particulier au primaire, c'est la demande des parents ainsi que des enseignants.**

**Le Proviseur tient à souligner que l'augmentation des frais d'écolage répondra en premier lieu à l'inflation connue en Russie.**

**Une représentante des parents d'élèves, APENG, propose que l'APENG s'en charge.**

**Un élu des Français de l'étranger estime que ce service doit être assuré par des professeurs qualifiés.**

**Après que le Proviseur a rappelé que l'augmentation prévue des écolages vise à suivre l'inflation en Russie, la question d'une tarification différenciée des frais d'écolage, avec ou sans accompagnement en dehors du temps strict d'enseignement, est envisagée.**

**Le Proviseur conclut que ce point des études après l'école pourra être abordé et développé au sein des groupes de travail du projet d'établissement qui vont bientôt se réunir.**

##### Motion et question de M. Franck Ferrari, élu des Français de l'étranger

Motion

Demande pour le lycée français de Moscou, Alexandre Dumas d'un changement de zone de façon temporaire, avec passage de la ZECO à la ZMO À la suite de la crise russo-ukrainienne, les sanctions, l'arrêt de tous les vols directs vers l'Europe.

Ce changement de zone permettrait un fonctionnement « normal » \*(plus habituel) \*

Les vols directs vers cette nouvelle zone, permettraient de réduire les temps, les coûts pour les formations, réunions ainsi que les déplacements des formateurs et inspecteurs.

**La parole ayant circulé, le Proviseur constate que la proposition de motion reçoit un accueil favorable parmi les représentants élus au CE. Il demande qu'elle soit mise en forme avant de l'adresser au Secteur Europe de l'AEFE.**

Cantine IDF : quelles sont les avancées ?

**Il n'y a pas d'avancée à l'heure actuelle. Seul un redécoupage des horaires de la journée et la création d'un lieu de restauration sur site permettrait de sortir du système actuel où les élèves prennent leur lunch-box en classe avant de reprendre les cours.**

**Dans la configuration actuelle, dédier un simple local à la pause repas, rajouterait des temps de déplacement longs avec des élèves qui devraient porter leur lunch box dans les escaliers. Outre les risques de bousculades et d'accidents, ce dispositif ferait perdre au moins 15 minutes de temps de classe.**

**Le Proviseur redit que la seule solution pour l>IDF serait un vrai service de restauration avec une vraie pause méridienne.**

**Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation du 1er degré, émet des doutes car il pense que ceci pourrait ne pas satisfaire tous les parents. Beaucoup d'enfants ont des activités extra scolaires et ce rythme semble convenir à une majorité de familles.**

A l'issue de cette dernière question, le Proviseur remercie tous les membres du CE pour leur participation et la qualité des échanges. La séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,

Mme Sandrine REY DE ROVERE  
Conseillère Principale d'Education



Le secrétaire-adjoint de séance,

M. Matthieu ROBERT  
Représentant des personnels d'enseignement  
et d'éducation du 2<sup>nd</sup> degré



Le 21 novembre 2022

Visa du président du Conseil,



Nicolas RUELLAN, Proviseur du lycée